

L'inspectrice de l'Education Nationale  
Circonscription Charente Préélémentaire



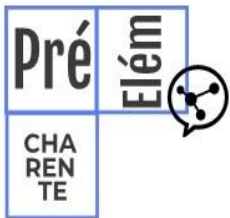
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Charente

à

Mesdames les directrices,  
Messieurs les directeurs,  
Mesdames les enseignantes,  
Messieurs les enseignants,  
Mesdames et messieurs les membres  
du RASED  
Mesdames, messieurs les psychologues

à Angoulême le 8 septembre 2020,

NOTE DE SERVICE N°2//2020 :  
Modalités d'inspection  
PPCR et rendez-vous de carrière  
le 8 septembre 2020



La présente note de service a pour objectifs de vous présenter les orientations des programmes d'évaluation, la mise en œuvre des modalités d'inspection pour l'année scolaire 2020-21, l'organisation de mes visites dans le cadre des rendez-vous carrière.

Texte de référence :

Décret n° 2017-086 du 05 mai 2017 (publié au JO du 07 mai 2017)

La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Cette évaluation concerne les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale.

Ressource : Guide du ministère, que vous trouverez également en pièce jointe à cette note de service.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Ces modalités récentes d'évaluation des enseignants sont applicables. Elles répondent à l'objectif de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dans la fonction publique.

Dossier suivi par  
Joëlle Rallet  
IEN Charente  
Préélémentaire  
Téléphone :  
0517840168

Mél  
Ce.angouleme.pree  
lementaire@ac-  
poitiers.fr

## 1. Orientations pour l'évaluation des enseignants :

Ce qu'il faut retenir de la réforme de l'évaluation :

- a) L'affirmation du principe de l'accompagnement continu tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :
  - favoriser le développement personnel et professionnel des agent.e.s.
  - permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.
- b) L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif, de type « évaluation formative » dans le cadre de visites conseils par exemple.
- c) La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle.
- d) Trois rendez-vous de carrière, de type évaluation « programmée » sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6ème échelon, au 8ème échelon et au 9ème échelon.

## 2. Le déroulement du rendez-vous carrière :

Certains d'entre vous vont bénéficier cette année d'un rendez-vous de carrière, qui est à la fois un bilan de l'action conduite et une projection, à certains moments clés de votre parcours professionnel. Ces rendez-vous sont corrélés à un avancement accéléré dans la Classe Normale du 6ème au 7ème échelon, du 8ème au 9ème échelon, et à l'accès au grade Hors-Classe à partir du 9ème échelon. Environ 30% des personnels bénéficieront de cette accélération au regard de l'appréciation donnée à l'issue du rendez-vous carrière.

L'accès à la classe exceptionnelle n'est pas lié directement à un rendez-vous de carrière. Cet avancement accéléré sera effectif l'année suivante.

Les enseignants qui sont éligibles à ce rendez-vous carrière, ont reçu une information en fin d'année scolaire dernière.

Les RDV de carrière concerneront en 2020-2021, pour les promotions 2021-2022, les personnels qui, au 31 août 2021 seront :

- au 6ème échelon, avec une ancienneté inférieure ou égale à un an
- au 8ème échelon, avec une ancienneté comprise entre six mois et dix-huit mois
- au 9ème échelon, avec ~~de~~ deux années d'ancienneté.

Vous recevrez la proposition de date de votre rendez-vous de carrière sur votre boîte professionnelle, je vous invite à la consulter régulièrement.

Ces rendez-vous de carrière donneront lieu à une inspection en classe, à un entretien et à un compte-rendu d'évaluation dont la forme est réglementaire, publiée JO du 11 mai 2017 et JO du 23 août 2019

Les psychologues de l'Education nationale dans le premier degré, bénéficieront d'un entretien avec l'inspectrice de circonscription en lien avec l'IEN-A.

Ce document complété par l'inspecteur de circonscription pour les professeurs des écoles, permettra à l'IA-DASEN d'arrêter l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'agent.

Il va sans dire que le compte rendu et l'appréciation finale vous seront communiqués. Le compte-rendu s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013 publié au JO du 18/07/2013)

## 3. Le calendrier du rendez-vous carrière :

Avant le début des vacances d'été, vous avez été individuellement informé.e, de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir.

**Au plus tard 15 jours** avant la date du premier temps du rendez-vous de carrière, le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous sera communiqué, la date sera donnée.

Après le rendez-vous, vous êtes informé.e par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation), dans votre messagerie professionnelle et I-prof de la mise à disposition :

- des appréciations de l'évaluateur
- de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

#### 4. La préparation du rendez-vous de carrière :

Je vous invite à préparer votre rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que l'entretien qui la suit.

L'entretien que je conduirai, permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le "Document de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière que je vous joins, annexé à cette présente note de service.

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, me l'envoyer en amont du rendez-vous de carrière ou me le remettre lors de ma visite.

Ce document est valable pour tous les membres du corps des enseignants et psychologues de l'Education nationale.

Lors de ma visite voici les documents que je souhaite pouvoir consulter :

- la liste des élèves avec dates de naissance
- le registre d'appel que je dois signer
- l'emploi du temps
- l'organisation des APC, les contenus, priorités pour la période
- le calendrier des 108 heures
- les évaluations (retour sur les évaluations CP, CE1 et autres, modalités de passation, déroulement, les résultats et remédiations proposées et/ou envisagées).
- le livret de suivi des élèves
- les projets divers et les PPRE, PPS, PAP
- les prises en charge extérieures
- les documents de lien avec le RASED
- un échantillon de tous les cahiers de quelques élèves, y compris le cahier de liaison
- le projet d'école

Et tout autre document que vous souhaiteriez me faire partager.

Je souhaite que les directrices et les directeurs de l'école prévoient, dans la mesure du possible, les modalités de prise en charge des élèves de la classe durant le temps d'entretien avec l'enseignant, généralement en deuxième partie de demi-journée.

Je commencerai les rendez-vous carrière le 5 octobre.

Les premiers rendez-vous sont déjà posés et programmés.

Je remercie toutes les directrices et directeurs de diffuser cette note de service à l'ensemble des enseignants nommés et rattachés sur l'école.

Au plaisir d'échanger avec vous lors de ces rencontres, je vous remercie pour votre engagement quotidien au service de la réussite de tous les élèves.

Joëlle Rallet

